



CODEV du Gard rhodanien
Commission Environnement
du 9 novembre 2022 à 18 heures
en visioconférence

Présents :

Anne BARBUSSE, Vice-présidente

Martine DELAUNAY, Secrétaire générale

Joëlle CHARPAIL, Jean-Pierre CHARRE, Jean-Yves CHEMIN, Jean-Louis COUNIL, Dominique GRIOTTO, Flamina KUNG, Ariane ROGER

Excusés : Natacha BEN SAID, Florence CLAP, Jean-Philippe DANCAUSSE, Louis ESPARZA, Bertrand PHILIPPE

Absents : Violette BOUZON, Lionel SATOUF

En début de réunion Diane REBISCOUL annonce qu'elle va démissionner car se sentant inutile au CODEV, elle préfère investir ses heures dans ses occupations professionnelles. Elle quitte la réunion.

- **Point 1 : Discussion sur le vote par l'Agglo du PCAET et de la délégation de service public de l'eau lors du conseil communautaire du lundi 24 octobre 2022, et par là de la prise en compte du rôle du CODEV au sein de l'Agglo.**

Les membres de la commission expriment leur surprise et leur déception à la suite du conseil communautaire du lundi 24 octobre où ont été votées deux délibérations portant sur deux points qui les concernaient, à savoir le PCAET et la DSP de l'eau.

Au cours de la commission du 17 octobre, alors que nous n'avions pas connaissance de l'imminence du vote, un gros travail a été fait par la commission sur le PCAET mais cela n'a servi à rien du fait que les décisions étaient déjà tranchées. On ne peut qu'exprimer notre colère.

Néanmoins, le compte-rendu de notre réunion avec toutes nos préconisations a été remis à Gérald MISSOUR, rapporteur de la question du PCAET au Conseil communautaire, afin qu'il puisse en parler en séance le 24 octobre.

Le matin de notre réunion, le 9 novembre 2022, nous avons reçu un courrier du président de l'Agglomération constatant que la « *fluidité des échanges n'est pas efficiente* », et invitant à « *dépasser ce rendez-vous manqué* », réaffirmant sa volonté de « *travailler ensemble* » et d'« *inviter le CODEV dans les phases de consultation de (nos) politiques publiques* ».

Il a été suggéré que le CODEV fasse une réponse à ce courrier.

Jean Christian REY souhaitait participer à cet échange mais pris par une autre réunion, il était représenté par Frédéric MARTIN, Directeur Général des Services de l'Agglomération.

Les membres de la commission conviennent de reprendre le travail en espérant que cela ne se reproduise pas.

- **Point 2 : Problématiques liées à l'eau (délégation de service public ou régie, gestion, préconisations face aux sécheresses risquant de devenir chroniques en raison du changement climatique, etc.) :**

avec la participation de M. Olivier JOUVE, vice-président délégué à l'eau et l'assainissement et Bernard DUCROS, conseiller délégué au cycle de l'eau et au pluvial.

2-1 : Modes de gestion des services Eau et Assainissement :

Olivier JOUVE rappelle la procédure mise en place pour travailler sur ce sujet.

Un cahier des charges a été établi sur la base d'une qualité de service attendue et un appel d'offres a été lancé pour une Délégation de Service Public (DSP). En même temps, le bureau d'études ESPELIA travaillait sur une analyse des coûts d'un service en régie et sur les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres.

Des groupes de travail ont été constitués, chaque commune étant représentée par un élu municipal dans le but d'élaborer un projet de service commun afin d'uniformiser le fonctionnement et d'harmoniser les prix.

Tout a été présenté et validé en COEX (COncil d'EXploitation), en commission Eau et Assainissement et en Conférence des maires.

Depuis le transfert de la compétences Eau et Assainissement à l'Agglomération, les communes qui étaient en régie sont liées à l'Agglomération par une convention de gestion. Elles continuent à assurer le service et l'Agglomération les rembourse de leurs frais. Beaucoup de communes ne veulent plus de ce fonctionnement. Dans beaucoup de communes il n'existait pas de service d'astreinte, les administrés sont de plus en plus exigeants. Les services de l'État ont également profité du passage à l'Agglo pour relever leurs exigences. Parfois la qualité de l'eau n'est pas bonne, les stations d'épuration obsolètes.

La réponse à l'appel d'offres pour une DSP aboutit à un coût qui serait inférieur à celui d'une régie (sur la consommation d'une famille moyenne de 4 membres, on gagnerait 50 euros sur une facture de 120 m3). Ce prix est cohérent avec le cahier des charges établi.

La délibération du 24 octobre concerne 23 communes sur l'eau potable et 31 sur l'assainissement. La DSP a été votée pour 6 ans afin de laisser la possibilité de passer les 44 communes au même mode de fonctionnement, en permettant ainsi de converger vers un même dispositif en 2028.

Du prix de l'eau, on dégage des excédents d'exploitation pour faire des investissements, avec un principe de solidarité (principe qui par exemple a pris en charge la DSP de Pont Saint Esprit qui a augmenté avec une nouvelle station d'épuration qui aurait dû être mise en place depuis 15 ans).

Pour la part investissement, un montant est prévu sur la durée (remplacement d'équipements ordinaires).

Une toute petite part d'investissement dans la DSP va consister à mettre à niveau certaines communes partant de très loin (certaines n'ont pas de dispositif anti-intrusion dans leurs châteaux d'eau).

L'Agglomération serait trop petite pour une régie, principe fonctionnant surtout dans les grandes métropoles, surtout urbaines. Les communes rurales ont beaucoup de kilomètres de réseau. Il faudrait également d'uniformiser les compétences techniques de tous les agents.

Des membres du CODEV soulignent alors qu'une DSP paraissait donc plus simple à mettre en place dans ce contexte mais il est permis de réfléchir sur une éventuelle régie pour l'ensemble des 44 communes à l'horizon 2028. Ils ont demandé quels étaient les moyens de contrôle pour vérifier que l'entreprise effectuait correctement son travail, ce à quoi il leur a été répondu que deux ingénieurs de l'Agglomération sont chargés du suivi ainsi qu'un organisme de contrôle une fois par an.

Un membre a souligné le problème des compteurs dans certaines anciennes copropriétés de Bagnols sur Cèze, où les gens paient des abonnements individuels alors qu'il y a des compteurs généraux.

2-2 : Gestion de la ressource en eau :

Il y a beaucoup d'inquiétudes sur la ressource. Créer un nouveau forage peut prendre entre 6 et 8 ans, voire 10 ans parfois. Ce n'est pas l'Agglomération qui autorise les forages des particuliers ; les lobbies des agriculteurs sont importants. La DDTM n'intervient pas assez tôt dans ses mesures de restrictions d'eau. Les mairies n'ont pas la main sur les forages individuels.

Se posent de plus en plus de problèmes de qualité, les concentrations en polluants évoluent, des polluants se modifient, des résidus peuvent rester entre 15 et 30 ans.

Se pose également la question de la responsabilité des consommateurs. Cet été, certaines communes ont été alimentées en camions d'eau durant 3 mois, et malgré tout on n'a enregistré aucune baisse de la consommation des ménages de ces communes durant cette période.

La préfecture donne les autorisations aux agriculteurs pour l'eau, parfois une simple déclaration (cela dépend du nombre de m³ prélevés), des dossiers sont à constituer mais l'Agglomération n'a pas de pouvoir de décision dans ce domaine.

Pour une demande d'irrigation ni les communes ni l'Agglomération ne sont consultées.

Pour les installations de forages privés, il faudrait vérifier s'ils en font un usage privé.

Quand on a connaissance d'un forage dans le périmètre de captage principal, on a les moyens de les faire fermer, quand ils sont dans le périmètre de la zone de protection rapprochée du captage public.

Concernant les eaux usées, il est question de leur réutilisation. Les boues peuvent être chauffées, mélangées avec des tourbes pour faire des engrais de qualité, à condition qu'il n'y ait pas de métaux dans les boues.

La méthanisation a des normes de taux de rentabilité qu'on ne remplit pas aujourd'hui.

2-3 : Pluvial :

Auparavant on faisait en sorte que l'eau aille au plus vite au Rhône, maintenant il s'agit de garder l'eau in situ. Tous les 10 ans on perd un département en terres agricoles (l'objectif zéro artificialisation des sols ne sera efficient qu'en 2050). Il faut reboiser, mais un arbre jeune nécessite des arrosages, or on ne peut plus arroser (cercle vicieux). Le Rhône perd de sa vitesse, s'ensable, on draine, mais risque d'inondations.

La répartition de la compétence « pluvial » entre les communes et l'Agglomération est difficile parfois à clairement délimiter. Il n'y a pas de schéma directeur pour le pluvial.

Il faudrait travailler sur les fuites du réseau afin de faire des économies d'eau. Certaines communes ont déjà un schéma directeur, d'autres l'auront d'ici deux ans et demi. Un schéma directeur intercommunal (SDI) concerne l'eau potable, l'assainissement, et la ressource. Le recensement et le classement des réseaux est déjà fait.

L'Agence de l'eau travaille par plan pluriannuel de 6 ans.

L'irrigation des vignes est une solution à court terme, les agriculteurs doivent anticiper, mais changer de cépage met 20 ans.

2-4 : Divers :

Les membres du CODEV s'interrogent sur les moyens dont disposerait l'Agglomération si elle était en PLUI (pour rappel, ce transfert est obligatoire sauf opposition d'une majorité qualifiée des communes). Même si à ce jour les PLU sont restés de compétence communale, ils doivent être en concordance avec le SCOT, schéma validé par l'Agglomération qui fixe des orientations stratégiques (zones agricoles, à intérêt collectif, eaux et assainissement).

Il semble que l'urgence est dans la communication : il faut que tout le monde économise l'eau. Il faut changer nos mentalités. Il y a trop d'égoïsme. Il faut également retravailler l'usage de l'eau (par exemple ne pas arroser l'après-midi).

La commission suggère de constituer un guide des bons usages de l'eau à destination de l'ensemble de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.